PIERRE DABEZIES / HUGUES PORTELLI

Les fondements de la querelle politique

Notant que l'Europe n'a pas été « torpillée » par de Gaulle, puisqu'elle n'avait pas attendu son arrivée pour boiter, Jean Charbonnel écrit dans *L'aventure de la fidélité* (1) : « Il était, en fait, dans la nature des projets européens conçus dans les années cinquante de souffrir d'une malformation fondamentale : c'est qu'ils étaient impraticables parce qu'ils avaient oublié l'essentiel, c'est-à-dire que l'union européenne ne pouvait ni se décréter, ni s'improviser, mais devait se fonder sur l'expression profonde d'un vouloir vivre commun. C'est pourquoi ils ont déçu en permanence les théoriciens d'un fonctionnalisme qui n'arrivait pas à fonctionner et les stratèges en chambre d'une Europe dont la réalité s'évanouissait sans cesse. »

Cette réalité, rien ne l'illustre mieux que le vocabulaire, l'histoire, la géographie, les intérêts, les idéologies et les rêves fragmentant à l'extrême cette terre qui, hier encore, était le centre du monde. L'Europe des Etats était une Europe déchirée, une « Europe de la haine », dont l'élan vital s'exprimait, hélas, en conquêtes et en guerres. L'Europe qui cherche à s'unifier est un kaléidoscope aux cent facettes, une Europe des contradictions, des contingences, du renoncement et de la faiblesse. Europe de l'inconscience avec Briand et de l'oppression avec Hitler. Europe saxonne, franco-allemande ou franco-anglaise selon les volontés de puissance. Europe catholique ou protestante, nordique ou latine, atlantique ou méditerranéenne, Europe des régions, des ethnies, des peuples ou des patries selon la culture et les origines. Europe des Six ou des Dix, du Conseil

(1) Editions du Seuil, 1976.

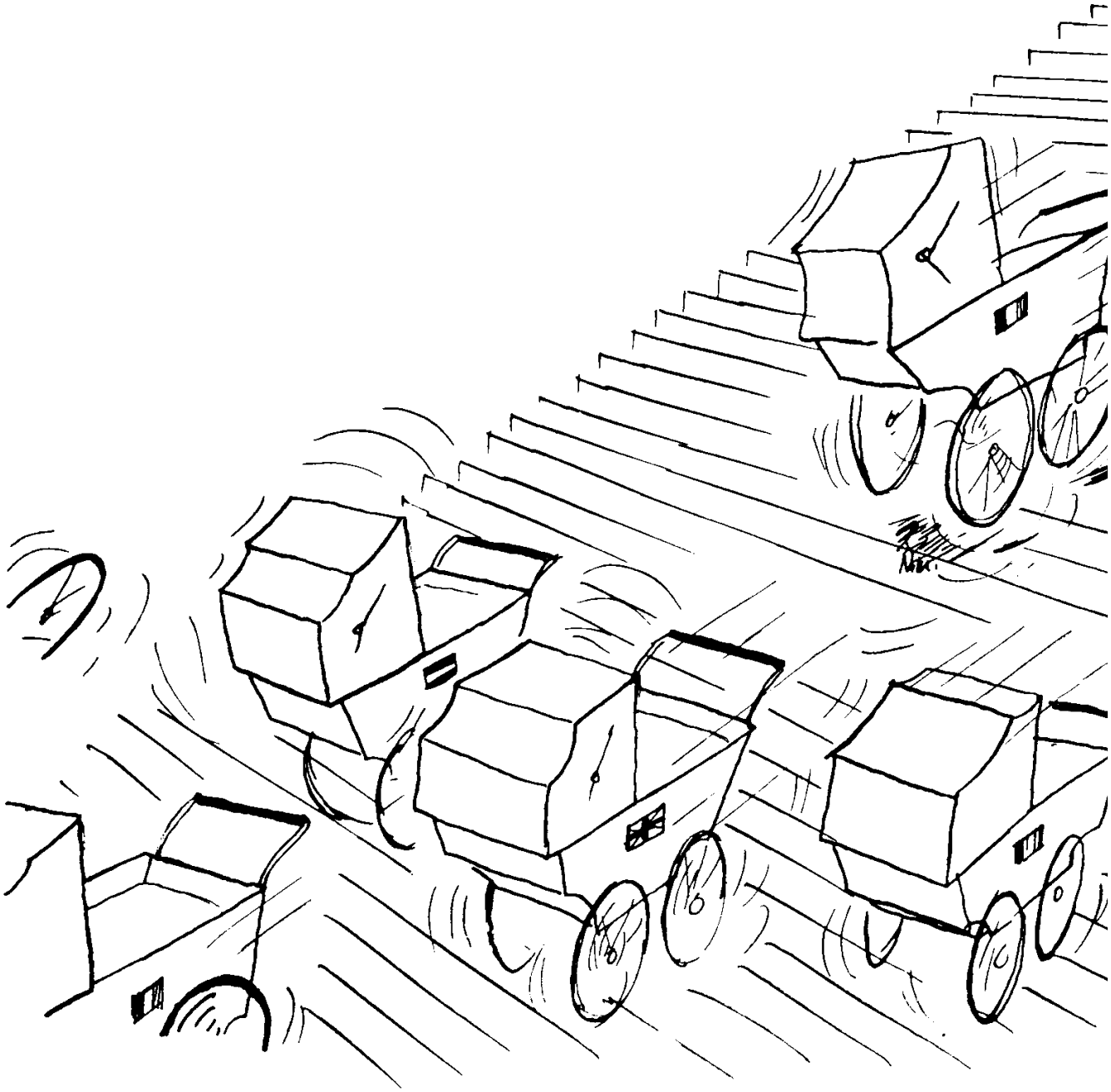

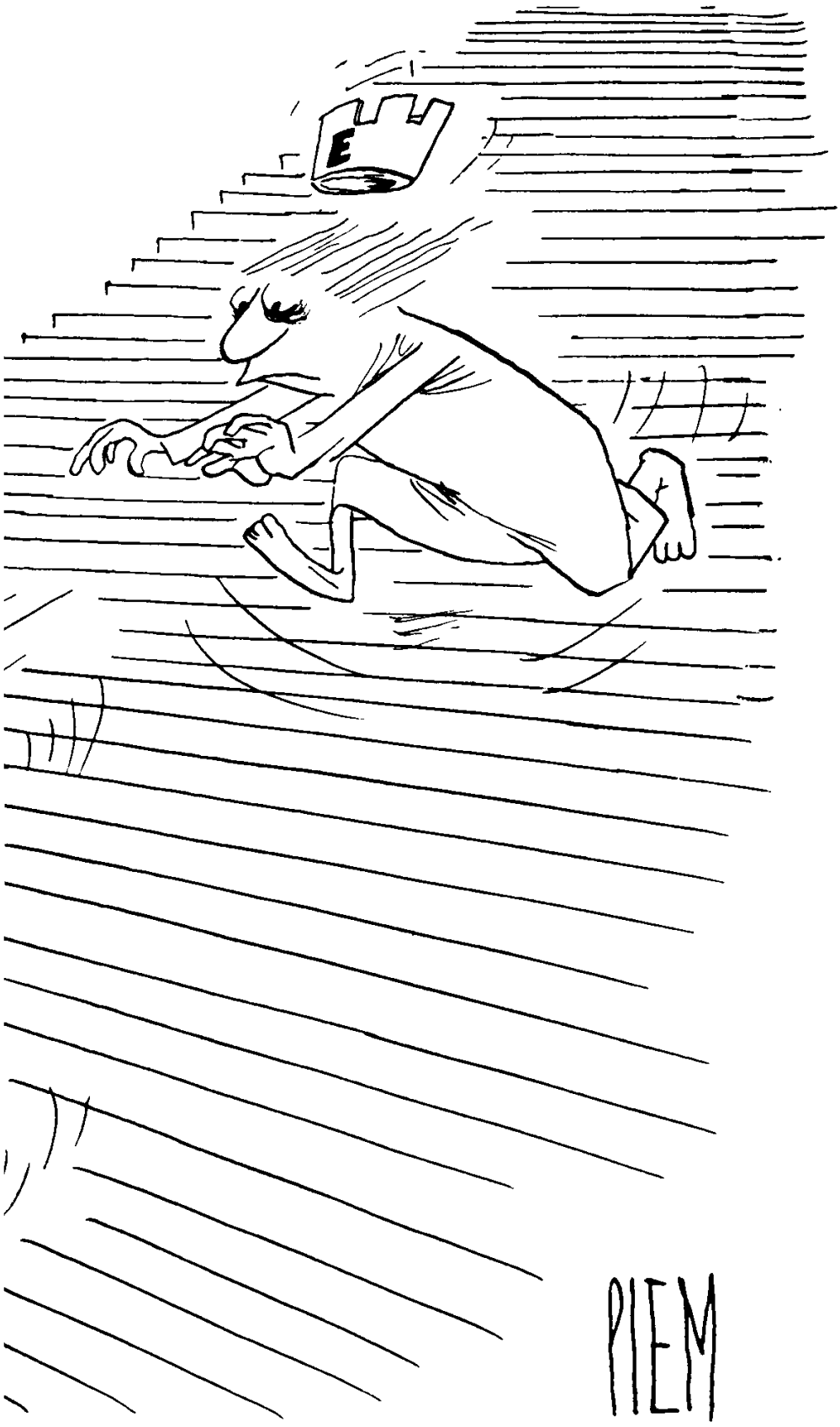
E
PIEM

de l'Europe, de l'Atlantique à l'Oural, du libre-échange ou de la communauté selon les péripéties ou les intérêts ! Europe confédérale, fédérale, intégrée ou supranationale. Europe des partis ; Europe agricole ; Europe de la défense ou de l'énergie. Europe des pionniers et des fonctionnaires, des trusts ou des travailleurs, des technocrates et des hommes d'affaires... qui pourrait s'y retrouver ?

Nul, sinon quelques nationalistes attardés, ne niant la nécessité ou l'inéluctabilité d'une construction européenne, celle-ci, depuis trente ans, aurait pu être édifiée, pas à pas, de façon rationnelle. L'égoïsme, dit-on, le chauvinisme national et l'aveuglement s'y sont opposés ! Certes, ces facteurs ont joué, mais comment avoir pu imaginer que de vieux Etats comme la France, l'Espagne ou l'Angleterre pourraient accepter dans la confusion et l'irresponsabilité, de perdre leur identité ! Comment admettre qu'un « contrat social » laborieusement dressé au cours des siècles puisse brusquement être considéré comme un chiffon de papier ! Le tort, de ce fait, revient en grande partie à ceux qui par esprit de parti, manque de bon sens ou orgueil intellectuel ont cherché — au mépris de réticences légitimes — à contraindre leurs concitoyens à se renier au nom d'une « grande idée », parfois teintée, d'ailleurs, d'électoralisme. N'est-ce pas Etienne Borne qui, naguère, affirmait devant des assises démocrates chrétiennes : « Il faut bien se dire que le MRP n'a que l'Europe comme idée neuve à offrir ! » L'échec du « plan Fouchet » est, à cet égard, symptomatique. Nos partenaires s'y étant opposés à la fois par maximalisme et pour notre refus d'accepter l'Angleterre dans la communauté, l'Europe au lieu de s'ébaucher, lentement peut-être, mais sûrement, s'est défaite, l'Angleterre ne cessant, d'ailleurs, depuis qu'elle y est entrée, de contribuer à sa perte. Finalement, par une sorte de transfert, c'est un nouveau cléricalisme — le fanatisme européen — qui a remplacé l'ancien, vouant aux gémonies et qualifiant de rétrogrades ceux qui osaient d'autant plus objecter que ce cléricalisme en devenant atlantique offrait du même coup d'autres raisons de s'y opposer.

De Gaulle a donc mis le pied sur cette fourmilière. Bien que dès novembre 1942 à l'Albert Hall, puis en 1944 à Alger, il se soit affirmé l'un des premiers promoteurs de l'idée européenne, et bien qu'il ait permis, dès son retour au pouvoir, la mise en place définitive des mécanismes communautaires, quels reproches ne lui ont pas été adressés ! L'histoire, il est vrai, lui a déjà rendu justice : en enlevant à certains de nos voisins un alibi derrière lequel ils s'abritaient, sa disparition a montré pour le moins que l'égoïsme national n'était pas l'apanage des Français. Une Europe sans dogme

supranational, sans reniement technocratique, sans renoncement atlantique : tel était le projet du général de Gaulle. La coopération, la confédération : le général n'écartait même pas la fédération (1) ! Ce qu'il excluait c'est l'*oukase*, les manœuvres « subalternes » des « irresponsables » de Bruxelles, l'ignorance d'une histoire et d'une spécificité culturelle qu'il convenait non pas d'effacer, mais de projeter sur l'avenir.

« L'Europe ne sera jamais plus la même après lui », a-t-on dit. De fait, la démesure a, pour un temps, disparu ; envers et contre tous, l'Europe agricole a été mise sur pied ; l'entente franco-allemande s'est consolidée ; la Commission de Bruxelles n'a pu, sans crise majeure, s'arroger des pouvoirs illégitimes, comme la CECA l'avait fait en mettant à profit les faiblesses de la IVe République ; la France, enfin, en restant dans l'Alliance Atlantique tout en édifiant une force nucléaire et en quittant l'OTAN a montré qu'on pouvait rester lié à l'Amérique sans devenir servile. Bref, on aurait pu penser que l'Europe, guérie de ses mythes, allait — même sans plan Fouchet — avancer sur la voie d'une unité raisonnable et progressive. C'est l'inverse qui s'est passé, les politiques communes se désagrégeant, voilà l'Europe de l'impuissance qui devient à nouveau celle de la fuite en avant. Un nouveau combat, non pas contre l'Europe, mais « sur l'Europe », est engagé !

UNE BIPOLARISATION SPÉCIFIQUE

Le débat sur l'Europe a conduit dès l'origine à une bipolarisation qui défie les clivages classiques. En effet, l'opposition gauche-droite ne s'y retrouve pas, du moins telle qu'on peut habituellement la concevoir, les tendances adverses divisant la plupart des formations politiques. Quant au fond du débat, il est amplement démontré que les anti-Européens s'insurgent souvent davantage contre le dogmatisme que contre l'Europe proprement dite... bref, le meilleur Européen n'est peut-être pas toujours celui qu'on pense !

Parti européen ou parti américain

Les différents courants qui, au sein de la classe politique et des groupes de pression, constituent le « *lobby* européen » forment un

(1) « Il n'est certes pas interdit d'imaginer qu'un jour tous les peuples de notre continent n'en feront qu'un et qu'alors il pourrait y avoir un gouvernement de l'Europe, mais il serait dérisoire de faire comme si ce jour était venu » (conférence de presse, 23-7-1964). Voir la revue *Espoir*, n° 18, p. 6.

ensemble assez homogène. Qu'ils se situent au centre, à gauche ou à droite, ils se sont retrouvés associés au pouvoir lors des débuts de la construction européenne. C'est eux qui, dans le cadre de la Troisième force, ont fait voter et ratifier les traités de la CECA, la CEE et l'Euratom ; c'est eux qui ont ressenti durement l'échec de la CED et subi la politique étrangère du général de Gaulle : socialistes modérés et non marxistes de la SFIO (que l'on retrouve dans une large fraction du courant majoritaire du PS actuel), centristes de diverses obédiences (démocratie chrétienne — MRP réduit au CDS — ou radicale), conservateurs libéraux (des indépendants aux giscardiens). Ces groupes peuvent se séparer sur la politique économique et sociale, mais ils partagent un credo commun en politique étrangère : la volonté de maintenir l'Europe dans le « camp » occidental en construisant une communauté solidaire des Etats-Unis. Certes les atlantistes libre-échangistes sont rares dans leurs rangs (c'est une variété plutôt anglo-saxonne), mais l'idée d'une Europe intégrée indépendante politiquement et économiquement des Etats-Unis leur est totalement étrangère.

Si ces différents courants soutiennent une même stratégie politique, disposent-ils pour autant d'une véritable doctrine européenne ? Il est difficile de l'affirmer dans la mesure où leurs positions ont toujours été assez peu étoffées sur le fond et où leurs arguments ont quelque peu évolué au fil des années.

A l'heure de la fondation des Communautés européennes, l'idéologie intégrationniste s'est appuyée sur deux idées forces. Tout d'abord la volonté d'effacer les haines fratricides entre peuples européens au lendemain d'une guerre meurtrière. La main tendue de Robert Schuman à l'Allemagne fédérale est le symbole de cette volonté de dépassement. Jusqu'à l'échec de la CED, c'est cette démarche volontariste qui a été surtout avancée pour justifier la construction européenne. C'est d'ailleurs elle qui, pour une large part, a précisément fait échouer les projets d'armée européenne et de communauté politique ; la sous-estimation des obstacles nationaux au profit d'un mythe européen auquel on donnait une exemplarité sorélienne montrant qu'on ne peut construire d'édifice international — et *a fortiori* supranational — sur la seule force d'un idéal, si noble soit-il. Et ce d'autant que cet idéal servait de paravent à une orientation plus concrète, celle de souder les pays d'Europe occidentale en un bloc homogène protégé par les Etats-Unis. Le plan Schuman constituait en fait une adaptation intelligente au contexte de la guerre froide : l'Europe serait proaméricaine (intégrée à l'OTAN, liée économiquement et financièrement aux Etats-Unis

par le biais du plan Marshall), hostile au bloc de l'Est et fondée idéologiquement sur l'anticommunisme. Lors de la querelle de la CED, celle-ci ne fut qu'un des moyens possibles du réarmement allemand dans le contexte de la guerre de Corée.

Que reste-t-il aujourd'hui de ces deux idées forces ? La « fraternité » des peuples européens n'existe plus guère au niveau des Etats et les mystiques de l'Europe ont fait place aux Européens « raisonnables » qui « démontrent » la nécessité inéluctable de la construction de la Communauté. Quant à la solidarité occidentale et anticommuniste, elle constitue toujours le pilier idéologique essentiel : la nécessité de doter l'Europe d'un pouvoir politique, l'élection du Parlement européen au suffrage universel ont pour objectif avoué d'étouffer toute tentative d'évolution socialiste dans un ou plusieurs pays de la Communauté, en jouant de la supériorité affirmée du droit européen (sanctionné par la Cour de Justice de Luxembourg et par le Parlement européen) et de l'autorité morale et politique d'une assemblée élue au suffrage universel. C'est ce qu'affirment ouvertement les démocrates chrétiens (en France, le CDS) et les sociaux-démocrates d'Europe du Nord. Mais c'est aussi ce qu'espèrent les conservateurs libéraux en France et même de nombreux socialistes (comme A. Chandernagor). L'Europe future sera conservatrice, démocrate-chrétienne (comme elle le fut dans les années 50), voire social-démocrate (comme le souhaite Willy Brandt), pourvu qu'elle ne soit pas « marxiste » (traduisons : socialiste) ! Cet anticommunisme ne fait que prolonger la volonté de renforcer face à l'URSS les liens organiques avec les Etats-Unis. Il n'est pas étonnant que les partisans de la supranationalité soient de fervents atlantistes et, en France, des nostalgiques d'une OTAN qu'on réintègre discrètement : on les retrouve jusqu'au Parti socialiste où de nombreux éléments de la tendance majoritaire (ex-SFIO ou néo-socialistes fraîchement reconvertis de la démoeratie chrétienne) souhaitent une participation plus active de la France aux activités militaires intégrées de l'Alliance Atlantique.

A ces vieilles raisons toujours fondamentales, la crise économique et financière du monde occidental, et notamment de l'Europe, a fourni de nouvelles justifications. Devant la dislocation des systèmes monétaires, l'inflation galopante, le déficit du commerce extérieur, les mesures nationales ne suffisent pas : le protectionnisme ne résoudrait rien, mais conduirait à un recul économique. Seule une réponse globale de tous les Etats européens peut avoir quelque efficacité et seul un pouvoir politique européen aura suffisamment d'autorité pour imposer une politique commune en matière économique et

monétaire. De même au niveau international, seule une autorité européenne est capable de forcer les Etats à vaincre leur égoïsme et à parler d'une seule voix face aux Etats-Unis, au Japon, et aux producteurs de pétrole.

C'est donc un renversement des schémas traditionnels que proposent les intégrationnistes : puisque les Etats membres de la CEE ne sont pas véritablement solidaires, seule une autorité politique supranationale s'appuyant sur l'opinion publique européenne pourra progressivement s'affirmer et parler au nom et pour la Communauté. Même analyse à propos du rôle du futur pouvoir face aux groupes de pression : le pouvoir européen sera seul capable de lutter contre l'emprise des multinationales ou de faire contrepoids à la bureaucratie bruxelloise (1).

En fait, comme les doctrinaires les plus francs de la supranationalité (en France, les Réformateurs) le reconnaissent volontiers, l'objectif essentiel reste de démanteler ce que les Etats détiennent encore de puissance, afin d'éviter toute évolution hostile à l'atlantisme, qu'il s'agisse d'orientation jacobine ou socialiste. La volonté des supranationalistes les plus ardents (qui laissent Willy Brandt ou Léo Tindemans parler pour eux le temps de faire accepter l'élection du Parlement au suffrage universel) est claire : favoriser la naissance d'une Assemblée constituante, qui mettra fin aux politiques communes et servira de clef de voûte à une nouvelle construction politique.

Le flou des doctrines joint à la précision des objectifs explique que la cohorte des « Européens » soit si nombreuse et variée, même si tous partagent, avec quelques nuances près, le même credo libéral : socialistes non marxistes (2), amis de Servan-Schreiber et de Lecanuet, conservateurs libéraux classiques, RPR qui n'ont jamais été vraiment ou ne sont plus gaullistes (A. Peyrefitte, F. Missoffe) pour ne parler que des politiques. Derrière ce pluralisme, un regroupement se dessine. D'abord celui que constitue l'appartenance commune au *lobby* et notamment au plus vieux groupe fédéraliste, « le mouvement

(1) Hypothèses controversées car, pour ce qui est des multinationales, c'est la Commission qui a progressivement vidé la réglementation « antitrust » de la CEE et de la CECA de tout contenu effectif et autorisé la recartellisation de l'acier allemand.

(2) Parmi les « pro-Européens » du PS, il faut distinguer deux attitudes : celle des partisans convaincus de l'Europe, qui se situent à la droite du parti (souvent d'ex-SFIO, comme A. Chandernagor ou G. Jaquet, ou d'ex-MRP) et sont proches du SPD ; celle des pragmatistes, Européens modérés, comme François Mitterrand et les ex-conventionnels, qui voient dans l'Europe une nécessité inéluctable et une garantie contre le PCF, mais ne sont pas d'ardents supranationalistes et refusent l'allégeance au SPD.

européen » de Jean Monnet, qui, sous la présidence du socialiste Gaston Defferre est ouvert à toutes les composantes du centre et de la droite atlantiste. Au-delà, c'est l'intégration dans les « partis » européens que le Parlement européen organise : groupes socialiste, démocrate-chrétien, libéral. Ces différentes fédérations de partis, en place pour l'avenir, suscitent, d'ailleurs, des interrogations : que dire, par exemple, du PS qui se retrouve à Strasbourg dans un groupe parlementaire dont le moins que l'on puisse dire et qu'il est, dans sa grande majorité, fort réservé envers le PC (1). « L'euro-socialisme » que l'on oppose parfois à l'eurocommunisme semble actuellement s'orienter — si l'on considère l'Internationale Socialiste —, vers un réformisme très modéré, sous la houlette du SPD. On peut penser que ces liens européens du PS, renforcés par les sentiments très internationalistes des députés socialistes français à Strasbourg ne feront que diminuer le poids des socialistes de gauche (CERES, mitterrandistes doctrinaires comme Pierre Joxe et Jean Poperen) dans le débat européen.

Au-delà des *lobbys* qui regroupent les partis politiques, la supranationalité attire une nébuleuse assez complexe issue de différentes élites : c'est le cas bien entendu du patronat, et notamment des grandes entreprises (un certain poujadisme anti-européen n'est pas absent, en revanche, des PME), c'est le cas de larges secteurs de la technocratie d'Etat (hauts fonctionnaires passés par Bruxelles ou pragmatistes hostiles à « l'étatisme »), c'est le cas d'une partie de l'armée (anticommunistes viscéraux et nostalgiques de l'OTAN). Au niveau des idées, l'Europe supranationale ne peut guère compter sur les gros bataillons de l'*intelligentsia*, mais plutôt sur les idéologues traditionnels de la technocratie (cas naguère de Louis Armand) et de la politique du juste milieu (Louis Leprince-Ringuet, Alfred Grosser). A quoi il faut ajouter la masse de ceux qui considèrent que l'évolution vers la supranationalité est aujourd'hui assez inéluctable pour inciter à devancer l'événement ou tout au moins à s'y résigner.

Une autre idée de l'Europe

Face aux différents courants du pragmatisme pro-européen qu'unifient à la fois un fond idéologique commun et l'action de puissants *lobbyes*, la position des adversaires de l'intégration européenne est plus complexe. Leur commune hostilité repose sur des analyses assez différentes.

(1) Quant aux radicaux de gauche, ils se retrouvent aux côtés des... républicains indépendants au sein du groupe libéral européen.

Trois courants principaux apparaissent au niveau doctrinal. Le plus faible aujourd'hui est celui du « nationalisme intégral » de type maurrassien. C'est lui qui marque encore une fraction de l'extrême-droite française hostile à toute forme d'Europe, à toute unification, qu'elle soit fédérale ou confédérale (1).

Second courant, qui a marqué la doctrine politique française depuis des siècles, celui du jacobinisme. Même si ses positions européennes ont évolué, son hostilité à l'Europe actuelle n'est pas entamée. Elle se fonde sur deux séries de considérations. Tout d'abord la nécessité de préserver l'indépendance nationale, la souveraineté de l'Etat face à tout type d'empiétement international. D'autre part éviter qu'au niveau européen s'établissent les féodalités (partis, groupes de pression) que l'Etat s'efforce précisément de dominer au niveau national. Or, rien n'est moins satisfaisant pour ces jacobins — c'est-à-dire pour l'essentiel les gaullistes — que l'évolution de la CEE. Cette Communauté n'a-t-elle pas tendance à prôner une double abdication politique : celle des Etats, en proposant des atteintes croissantes à leurs prérogatives et leur légitimité ; face aux grandes puissances — et singulièrement face aux Etats-Unis —, en dissolvant l'Europe dans un ensemble atlantiste. De surcroît, certaines tendances bruxelloises ne peuvent qu'agacer nos jacobins : ainsi la diffusion massive de l'anglais et des pratiques anglo-saxonnes au détriment du français ou l'hégémonie croissante — tant économique que politique — de l'Allemagne fédérale dans cet ensemble. Quant aux forces politiques qui soutiennent cette évolution, elles constituent des adversaires bien connus : c'est la bureaucratie « apatride » de Bruxelles que symbolise la Commission, c'est le conglomérat des partis « pro-européens » qui risquent, par le biais de l'élection du Parlement de Strasbourg au suffrage universel, de favoriser au niveau global un « système des partis », honni, on le sait, au niveau national. Ces pro-Européens constituent d'ailleurs pour les gaullistes un groupe auquel ils n'ont cessé de se heurter, aussi bien parce que leur projet vise à démanteler la souveraineté nationale au sommet que parce que la régionalisation qu'ils prônent tend à favoriser la création d'entités autonomes et d'autorités élues qui risquent, à la base, de mettre en danger le pouvoir central. Autant la « participation » implique une certaine décentralisation, autant le « pouvoir régional » est combattu, sa logique cachée étant

(1) Le courant maurrassien s'est dissocié : la branche conservatrice (Aspects de la France) reste fidèle aux positions traditionnelles. Les néo-royalistes de la NAF ont adopté une attitude plus nuancée.

de mettre sur pied les « provinces » d'une future Europe « fédérée ». A cet égard les projets de la Commission de Bruxelles en matière de régionalisation, qui tendent à la création de grandes régions moins nombreuses et plus fonctionnelles que celles qui existent actuellement, ont, il est vrai, de quoi inquiéter.

Il n'est donc pas surprenant que les jacobins s'opposent à une entreprise qui sape progressivement les fondements mêmes de la France, en limitant son indépendance, brisant son unité et marginalisant sa culture.

D'importance égale au courant jacobin, et partageant son hostilité à l'évolution de l'actuelle CEE, le courant marxiste fonde son attitude sur une analyse très critique des objectifs latents de la construction européenne. Pour ces marxistes, qui vont de la gauche du PS (le CERES) à l'extrême-gauche, en passant par les communistes, l'unité de l'Europe occidentale s'est fondée, depuis sa création, sous la guerre froide, sur une base idéologique qui reprend les idées-forces de la droite : modèle de développement capitaliste, libre-échangisme, anticommunisme. L'alliance de la démocratie chrétienne et de la social-démocratie a fourni la base politique. Mais le modèle capitaliste sur lequel reposait le traité de Rome a suivi une évolution dont la logique a dépassé les prévisions : le mouvement d'accumulation et l'internationalisation du capital ont dépassé la dimension européenne sans s'y arrêter. De ce fait, les politiques communes ont perdu toute réalité au profit d'un libre-échange que les droits de douane abaissés considérablement étendaient au monde occidental. Face aux multinationales, ont affirmé les « pro-Européens », il faut établir un pouvoir politique supranational qui les contrôle. Mais, estiment les marxistes français, un tel pouvoir ne peut être une émanation des classes dirigeantes actuelles de l'Europe. Pour s'opposer aux multinationales et les démanteler, il faut d'abord démocratiser l'Europe, renforcer le poids de la gauche réelle et des forces du travail. Tel n'est pas et tel ne sera pas avant longtemps le cas. D'ailleurs, le pouvoir européen que l'on tente aujourd'hui d'établir n'est-il pas proposé par les forces conservatrices de l'Europe. Si un tel pouvoir s'établit, ce ne sera donc pas pour lutter contre les multinationales ou les Etats-Unis, mais pour bloquer ou relativiser toute évolution socialiste dans plusieurs pays d'Europe. L'élection au suffrage universel du Parlement européen, en donnant une légitimité présomptive à cette opération, permettrait ainsi d'exercer une pression sur les Parlements nationaux. N'est-il pas significatif, souligne d'ailleurs la gauche marxiste française, que l'initiative de cette élection ait été prise par le chef d'Etat de la CEE dont le pays

est le plus divisé par le projet et où une victoire de la gauche est probable dans un court délai. L'unification politique de l'Europe constitue donc une manœuvre dont le sens antisocialiste est évident.

La gauche marxiste relève d'autre part un second motif d'opposition à ses projets. L'évolution de la CEE a conduit en effet à la constitution d'une vaste zone de libre-échange ouverte à la pénétration de multinationales à capitaux américains. Mais cette évolution — économique et politique — a aussi conduit à l'hégémonie progressive de l'Allemagne fédérale sur les autres Etats européens. La bourgeoisie ouest-allemande, qui a tissé avec le capitalisme américain des liens économiques très étroits, domine ses rivales européennes : qu'elle utilise le relais de la social-démocratie (SPD) ou de la démocratie-chrétienne (CDU-CSU), elle est également hégémonique au niveau des partis occidentaux. Bref, dans la marge de jeu que lui laissent les Etats-Unis, l'Allemagne constitue désormais un « pôle autonome » (comme le Brésil en Amérique latine) dans la stratégie générale de l'impérialisme. Un renforcement de la supranationalité (au niveau des partis et des Etats) ne ferait que renforcer le poids de la RFA en germanisant l'Europe sans l'éloigner des Etats-Unis. Pour la gauche marxiste, il faut donc éviter de donner à l'Allemagne, par le biais de l'Europe politique, une fonction de gendarme pour le compte de l'Empire américain.

On voit donc que l'hostilité de larges courants politiques français aux formes que prend actuellement la construction de l'Europe se fonde sur une analyse qui n'a rien de pragmatique et dont la force est d'autant plus efficace qu'elle ne se contente pas d'être négative. Car ceux que leurs adversaires qualifient généralement d' « anti-Européens » s'avèrent être en fait les partisans d'une certaine idée de l'Europe, bref d'un projet cohérent et réaliste. Si l'on excepte le cas du vieux nationalisme maurrassien, hostile à tout dépassement de la nation, les adversaires de l'Europe technocratique actuelle se retrouvent sur deux types de projet.

Tout d'abord celui de l'Europe « européenne ». Ce courant, animé notamment par les gaullistes, fonde sa vision de l'Europe sur différents critères essentiellement culturels et politiques : l'Europe des Six puis des Neuf est en fait celle de sa division. Son histoire commence à Yalta avec la coupure du continent en deux camps irréductiblement antagonistes et soumis chacun à l'un des Grands. La construction de l'Europe demande donc le dépassement de cette guerre froide, la dialogue Est-Ouest (ce fut le sens de la politique du général de Gaulle qui se heurta au départ à l'hostilité de ses partenaires « européens ») et donc l'objectif d'une unité par étapes de l'Europe

à tout le continent, ce que traduisait l'idée de « l'Europe de l'Atlantique à l'Oural ».

Au-delà de cette nouvelle géopolitique, cette prospective postulait la nécessité pour les peuples européens de retrouver leur vocation originale : d'où le rappel de la culture européenne, dont on soulignait la primauté et la richesse par rapport à celle de l'Amérique du Nord, et la définition de missions propres à l'Europe en direction du Tiers Monde et notamment des anciennes colonies. Cette spécificité culturelle de la civilisation européenne légitimait une indépendance qui s'étende à tous les domaines : domaine économique, où le continent devait retrouver sa propre puissance et se décoloniser de l'empire des sociétés américaines, domaine de la technologie et de la recherche surtout, où l'Europe devait faire preuve d'audace et ne pas hésiter à concurrencer les Etats-Unis sur le principal terrain de leur hégémonie (d'où les initiatives gaullistes en matière spatiale, aéronautique et informatique).

Pour aboutir à cette réunification et à cette nouvelle indépendance du continent, le projet gaullien s'appuyait sur une double démarche politique : d'une part, la poursuite de la construction de l'Europe des Six, d'autre part le développement du dialogue Est-Ouest.

La construction d'une Europe politique n'a jamais été absente du dessein gaulliste. Simplement, les différentes solutions proposées (plan Fouchet notamment) se fondaient sur une vision originale de l'Europe actuelle : considérant que l'Etat-nation constitue toujours la réalité politique essentielle — non seulement dans le monde, comme le démontre l'explosion des nationalismes, mais également en Europe —, le général de Gaulle estimait que seule une association étroite, dans un sens confédéral, des différents Etats, constituerait un point de départ réaliste. Le temps n'était pas encore venu pour un dépassement des vieux cadres institutionnels puisque deux conditions n'étaient pas remplies : les partenaires de la France s'avéraient en effet incapables de raisonner concrètement en Européens vis-à-vis des Etats-Unis et donc la construction politique de l'Europe nécessitait un long travail de démythification, de libération des mentalités héritées de la guerre froide, faute de quoi si construction politique il y avait, ce ne serait sûrement pas celle de l'Europe ; d'autre part le maintien de l'Etat-nation constituait, aux yeux du général, une garantie de protection des particularités culturelles de chaque peuple. Puisque les moyens de garantir l'autonomie — notamment linguistique — de chaque peuple n'étaient pas encore trouvées et que le risque allait grandissant d'une hégémonie

anglo-saxonne sur l'Europe (risque qu'une entrée du Royaume-Uni aurait accéléré), la meilleure solution restait encore le maintien d'un certain *statu quo* dans ce domaine.

L'idée d'une Europe confédérée regroupant les différentes nations avec leurs spécificités, mais unifiées par une indépendance et des projets (économiques, scientifiques et politiques) communs, ne pouvait que renforcer les chances de succès du second volet de la politique européenne du gaullisme : l'ouverture à l'Est.

A des Etats d'Europe orientale à qui on renonçait, souvent unilatéralement, à parler le langage de la guerre froide, et à qui on démontrait une réelle indépendance vis-à-vis des deux Grands, l'idée d'une Europe confédérale apparaissait comme une image séduisante. S'il ne fait pas de doute que l'Union soviétique ne pouvait que se féliciter d'une Europe non intégrée et non américaine, il n'en est pas moins vrai que les pays vassaux de l'URSS ont été sérieusement tentés de se rapprocher d'une Europe dont la version gaulliste répondait à leur espoir séculaire. L'intervention soviétique en Tchécoslovaquie fut ressentie par les plus lucides d'entre eux, comme par le général de Gaulle, comme un coup sérieux porté à ce décloisonnement mais aussi comme une condamnation de cette vision gaulliste de l'Europe : en fin de compte, l'Europe de la guerre froide était moins dangereuse, moins révolutionnaire.

Europe indépendante, dotée d'une stratégie et d'une mission propres dans le monde, s'appuyant sur un large consensus entre les peuples qui la composent et que refléterait le resserrement progressif des liens organiques entre les différents Etats, tel était donc et tel reste encore l'essentiel du projet gaullien.

Il convient cependant d'ajouter que cette vision de l'Europe et la politique qui la traduisait ont été quelque peu conciliées avec la volonté — renforcée par la personnalité du général de Gaulle — d'assurer à la France un *leadership* sur les Six. La force de frappe nucléaire, la zone franc et, au niveau culturel, la langue française ont été les trois points d'appui d'une politique d'hégémonie qui bénéficiait de l'exclusion du Royaume-Uni et de la situation encore délicate de la RFA au niveau international.

L'exemple est particulièrement net dans le domaine culturel. L'affirmation répétée de la primauté de la culture européenne contre une culture anglo-saxonne qui se trouvait être, y compris sous la forme de l'américanisme, celle de l'Europe du Nord, a permis de poursuivre, suivant le contexte, un double objectif : tout d'abord, protéger la spécificité de la culture française, que l'on essayait de faire étudier plus largement dans les autres Etats membres et que

l'on défendait au niveau international par la francophonie ; d'autre part, chaque fois que possible, imposer le français, la culture française comme langage de l'Europe — on le vit notamment dans les institutions communautaires.

Faute de pouvoir étendre le nationalisme jacobin à l'Europe, les jacobins français ont donc essayé d'user au maximum de la puissance de l'Etat et de leur messianisme pour faire progresser leurs thèses. Avec la disparition du général de Gaulle et la montée des pragmatistes à la tête du RPR, leur projet a perdu quelque impact sur l'opinion.

Le problème n'est pas moins complexe pour les différents courants de la gauche marxiste : s'ils se retrouvent d'accord dans une commune hostilité à l'Europe actuelle, celle des multinationales et de la technocratie, les projets divergent notablement sur la nature de l'Europe « socialiste » à construire.

Pour les uns, l'internationalisme prolétarien et l'impossibilité de construire le socialisme dans un seul pays conduisent à agir pour que toute issue victorieuse dans un Etat de l'Europe soit utilisée de telle façon que le phénomène soit contagieux. Mais, si l'on excepte les utopistes, généralement d'extrême-gauche, qui militent pour des Etats-Unis socialistes d'Europe (c'est le projet trotskyste), nombreux sont ceux (du PSU au CERES) qui ne croient guère à une évolution de ce type dans les pays de l'Europe du Nord, et limitent leurs espoirs à l'Europe du Sud. Leur analyse se fonde sur plusieurs facteurs sociaux et politiques : dans les différents pays de l'Europe du Sud (France, Italie, Espagne, Grèce, Portugal), les rapports sociaux ne connaissent pas la même stabilité qu'au Nord dans la mesure où la classe ouvrière est beaucoup plus combative, où l'hégémonie de la classe dirigeante voit sa base sociale s'effriter, et où cette classe dirigeante se divise face au processus de multinationalisation. Au niveau politique, l'existence de puissants partis communistes, de partis socialistes non encore totalement sociaux-démocratisés et même d'une extrême-gauche influente, laisse espérer une rupture politique et une victoire de la gauche. Aussi la possibilité d'un « pôle socialiste » en Europe du Sud n'est-elle plus pour ces socialistes une hypothèse d'école. Toutefois, dans la mesure où une Europe du Sud indépendante n'est guère viable, le problème est également d'établir différents « compromis géographiques » entre cette entité nouvelle et l'Europe du Nord d'une part, mais aussi d'autre part avec les pays de la Méditerranée et le bloc soviétique.

A ces socialistes « Européens du Sud » s'opposent ceux qui préfèrent s'en tenir à des conceptions plus pragmatiques et plus natio-

nalistes. Chez les communistes, notamment, la tendance dominante reste hostile à l'Europe (1), malgré le tournant tactique d'avril dernier. L'hypothèse de l'Europe du Sud séduit (le PCF garde d'excellents rapports avec les PC portugais et grec de l'extérieur), mais le réalisme comme les vieilles traditions à la fois jacobines et prosoviétiques imposent une conception limitée : l'Europe à construire doit être « démocratique, pacifique et indépendante », ce qui implique une « démocratisation des orientations et du fonctionnement de la CEE » (déclaration commune PCF-PCI du 17 décembre 1975) ; ce qu'il convient d'éviter, c'est un développement de la supranationalité afin de pouvoir maintenir un niveau de coopération maximum, d'Etat à Etat, avec les pays socialistes d'Europe de l'Est et avec le Tiers Monde. En fin de compte, le PCF est le moins européen de tous les partis ou courants de gauche : il est le seul à ne pas avoir de véritable projet européen ; toutefois, on peut penser qu'avec le développement des tendances « eurocommunistes », il sera conduit à s'interroger davantage sur l'Europe, sous la pression du PCI et du PCE. On peut cependant douter qu'une telle évolution aboutisse à une attitude analogue à celle des communistes italiens. Bien plutôt essaiera-t-il de rapprocher ses objectifs socialistes de la stratégie des gaullistes dont il suit, sur son versant, fidèlement l'évolution.

L'attitude du Parti communiste montre d'ailleurs à quel point les différentes tendances de l'opinion et des forces politiques hostiles à la supranationalité se rejoignent sur des terrains qui ne sont pas de simple tactique. A gauche, comme chez les gaullistes, on retrouve souvent les mêmes traditions et les mêmes inquiétudes : tradition jacobine bien sûr qui imprègne le Parti communiste tout autant que les gaullistes, inquiétude face à la puissance et à l'hégémonie toujours plus évidente d'une Allemagne que l'on a combattue ensemble durant la guerre et où l'on constate la renaissance de vieux démons.

Une telle communauté d'esprit explique des rapprochements *a priori* surprenants. Ainsi l'attitude favorable de nombreux gaullistes face au développement de « l'eurocommunisme » : dans la mesure où les partis communistes de l'Europe du Sud parviennent à constituer une entité originale qui pèse sur le rapport de force politique dans le continent, ils renforceront la spécificité du monde latin et méditerranéen dans un ensemble dominé par la civilisation anglo-saxonne et l'américanisme. Cet élément de diversification constituera donc

(1) Bien que des communistes comme J. Elleinstein partagent les analyses du PCI.

une donnée positive qui fait passer au second plan les réticences anticommunistes traditionnelles. Ainsi s'explique également le cheminement de nombreux gaullistes aujourd'hui d'opposition après le contrôle du RPR par un courant plus proche de l'autoritarisme de droite classique que du jacobinisme gaullien.

UNE NOUVELLE CED ?

C'est donc sur le champ de bataille de l'élection européenne au suffrage universel que les sectateurs d'une certaine Europe et leurs adversaires vont, une fois de plus, s'affronter, en une mêlée douteuse où l'on ne distingue pas toujours les arguments et les arrière-pensées. Pour imposer sa « volonté » européenne et se démarquer de l'idéal gaullien, le Président de la République a, d'ailleurs, choisi un bon terrain. S'opposer de front à l'Europe est difficile. S'opposer à l'application d'une clause d'un traité vieux de vingt ans et largement entré dans les mœurs l'est aussi, même lorsqu'on sait que le général de Gaulle et Georges Pompidou s'étaient bien gardés de donner leur aval en la matière. Par ailleurs, l'article 135 ne prévoit nullement l'extension des pouvoirs d'une assemblée qu'il est logique, après tant d'années, d'élire démocratiquement au suffrage universel. Comment ne pas préférer une Europe plus populaire, à celle des technocrates ou des députés ? L'opinion, dans son ensemble, est, de plus, favorable, faute peut-être de mesurer la dégradation des institutions, le rôle dissolvant de l'Angleterre tel que l'avait prévu le général, et la croissance de la tutelle américaine. Dans la majorité, comme dans l'opposition, les adversaires du projet sont, de leur côté, gênés.

Majorité parlementaire et majorité européenne

Si les différents courants « pro » ou « anti »-européens constituent deux blocs relativement homogènes, ces deux blocs ne recoupent pas en effet la « gauche » et la « droite » parlementaires traditionnelles. Le Parti socialiste compte des Européens convaincus et des « anti »-Européens qui ne le sont pas moins, le RPR est dans la même situation. Seuls les giscardiens, d'un côté, les communistes de l'autre sont unanimement favorables ou défavorables à l'Europe supranationale.

Dès lors le problème qui se pose est de savoir aujourd'hui si la querelle est suffisamment profonde pour bouleverser l'unité des partis et les alliances électorales. Un tel exemple existe : celui de la CED où partis et blocs politiques — il est vrai moins homogènes à l'époque

qu'à présent — se sont divisés et où les minoritaires de chaque parti n'hésitèrent pas à encourir des sanctions parfois graves pour des convictions qu'ils croyaient insuppressibles. Cette révolte n'a pourtant pas survécu au rejet de la CED. Hors de France, un second exemple vient à l'esprit : celui de la Norvège. Dans ce pays, le problème de l'adhésion à la CEE a entraîné une telle division que de nombreux partis — et notamment le Parti socialiste — ont éclaté définitivement, la coalition majoritaire, anti-CEE, donnant naissance à de nouveaux regroupements politiques.

Une telle situation peut-elle se reproduire en France ? Une réponse négative s'impose dans la mesure où les adversaires du projet sont placés dans une situation difficile ; si l'on excepte le Parti communiste, ils semblent minoritaires dans les groupes parlementaires de leurs partis respectifs : c'est le cas au Parti socialiste où le CERES n'a que deux députés ; c'est le cas, même au RPR, où les pragmatistes supplantent aujourd'hui les doctrinaires.

Mais la raison essentielle de cette situation difficile est la priorité accordée plus que jamais à la politique intérieure. Dans la mesure où l'Europe est l'un des rares domaines où chacun des blocs — et notamment la gauche — divergent sur le fond, la tendance est à le marginaliser (c'est ce qui explique par exemple l'attitude du PCF). De surcroît, l'échéance d'élections législatives décisives pour l'avenir du pays, au point de conduire, pour certains, à un changement de régime, voire de société, accroît la volonté de chacun de réserver ses forces pour la bataille électorale plutôt que pour une nouvelle querelle du type CED. D'ailleurs, font remarquer certains à gauche (notamment au Parti communiste), gagner les élections et appliquer le programme commun serait la meilleure façon d'empêcher toute supranationalité et de priver le Parlement européen d'une partie de sa légitimité.

Tout concourt donc à placer ce débat dans le contexte le plus mauvais possible pour les adversaires de l'accord du 20 septembre 1976 et à penser que, pour le Président de la République, la partie semble assez bien engagée.

La France contrainte

A certains égards, cette partie rappelle donc celle de la CED. En 1954, il fut dit dans le même esprit, qu'après tout, l'essentiel du traité se réduirait à intégrer des unités militaires, ce qui, à la satisfaction générale, rendrait impossible tout conflit entre la France et l'Allemagne. Objectif d'autant plus légitime qu'on le représentait comme limité. Avec le recul, cependant, il est loisible de mesurer non

seulement à quel degré la fameuse armée européenne, privée de son identité et intégrée dans l'OTAN, aurait été américaine, mais encore combien — avec tout l'appareil supranational que l'on mettait en place à ses côtés — l'intégration de la France eût été totale. Le problème d'aujourd'hui est certes différent mais tout comme on retrouve les mêmes antagonistes, on retrouve en fait les mêmes perspectives pour l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel.

La thèse opposée à ceux qui s'élèvent contre l'élection populaire du Parlement communautaire est simple : cette élection ne changera rien à la situation actuelle. En l'occurrence, il s'agit tout simplement de mettre en accord les règles et les faits, de donner aux délégués des peuples réunis à Strasbourg une meilleure représentativité, sans nullement accroître pour autant celle-ci.

Un premier argument vient toutefois à l'esprit : si rien ne doit être modifié, pourquoi cette mise en scène à l'heure où l'Europe doit faire face à des problèmes bien plus urgents. Et ce plus encore en France où les clivages et la perplexité de l'opinion ne seraient que renforcés par une nouvelle affaire CED.

Il est vrai que pour le Président de la République, tenu par ses engagements vis-à-vis de ses pairs, il se peut que cette élection ne soit en définitive qu'une formalité sur laquelle il ne puisse revenir sans se déjuger. Encore cette formalité est-elle une étape dont on n'est pas sûr, à l'entendre, qu'il ait mesuré toutes les implications. En tout cas, certains soutiennent ce projet sans voiler, à aucun moment, l'objectif sur lequel ils comptent bien le voir déboucher. Non seulement en Allemagne, et chez la majorité de nos partenaires qui ne cachent pas leur volonté d'utiliser comme un tremplin supranational la nouvelle Assemblée, mais en France même, où, après avoir soutenu le rapport Tindemans, un certain nombre de personnalités centristes, et non des moindres (toutes proches, d'ailleurs de l'Elysée) ont accueilli l'événement en des termes qui ne laissent aucun doute sur leur espoir de renouer le fil de la politique intégrationniste suivie sous la IVe République. Sans doute une sourdine a-t-elle été mise ici ou là à ces espoirs : politique intérieure oblige. Mais précisément, ce n'est pas l'un des moindres griefs que l'on a pu faire au procédé que d'être fondamentalement ambigu. Quoi qu'il en soit, on ne voit pas comment la souveraineté nationale pourrait, en l'affaire, être épargnée, comment les pouvoirs de l'Assemblée pourraient rester les mêmes, comment la digue contre la supranationalité édifiée par le gaullisme ne serait pas menacée.

En premier lieu, force est d'admettre qu'un certain nombre de

partisans de cette sorte de fuite en avant que constitue l'élection populaire de l'Assemblée communautaire tendent volontairement à confondre la légitimité démocratique et la souveraineté européenne. Ainsi serait diserètement concrétisé un rapport Tindemans qui avait pourtant soulevé bien des critiques. Non seulement les électeurs appelés à élire des députés dont on leur dit que les pouvoirs ne seront pas accrus ne sont nullement censés voter pour une Europe souveraine, mais il est clair que, le suffrage universel ayant été conçu — en France notamment — dans le cadre d'une souveraineté nationale renforcée par le principe constitutionnel de l'indivisibilité de la République, le vote émis ne saurait à lui seul transférer à l'organe international qu'est la Communauté la moindre compétence interne. Or, bribes par bribes, tous les efforts, ici ou là, sont faits pour que l'élection au suffrage direct des représentants au Parlement européen apparaisse susceptible de conférer à ce dernier des pouvoirs analogues à ceux qu'exercent les Parlements internes. Certes la décision d'établir un scrutin à l'échelle internationale écarte-t-elle, au moins pour l'instant, le risque de voir l'échelon régional se poser en interloeuteur valable au niveau du continent. En revanche, la constitution de groupes politiques au sein de l'Assemblée, cette « Europe des partis » qui déjà se dessine, semble propre à faire oublier à certains députés que leur mandat n'a rien de transnational. Bref, tout concourt, tout risque de concourir — la loi de la majorité aidant — à estomper le cadre national et à sauter — en toute inconstitutionnalité — le pas de l'Europe confédérale pour aboutir au fédéralisme, voire à un ensemble intégré. Certains s'en remettent au Conseil constitutionnel, dont on connaît les réserves en ce domaine, pour empêcher une pareille évolution. Mais, cantonné au droit interne, est-il armé concrètement pour s'opposer aux débordements éventuels de la nouvelle Assemblée ?

La dynamique que peut imprimer à l'Assemblée le suffrage universel est d'abord psychologique. Les députés, forts de leur nouvelle dignité, pourraient ainsi être tentés de se saisir de questions étrangères à leur domaine, voire de s'ériger comme les Etats généraux en 1879, en Constituants. Ce risque n'est pas à exclure mais il n'existe que si les représentants français, indispensables à l'opération, veulent bien y céder. Mais d'autres facteurs peuvent renforcer cette évolution. Une Assemblée élue, soumise à la concurrence et à la surenchère des partis, sans aucun « Exécutif » pour la freiner, la dissoudre ou la contrôler, peut d'autant plus être tentée de se laisser aller à une sorte de « régime d'assemblée » qu'un certain nombre de procédures de droit interne, caractéristiques des Parlements nationaux, lui

ont été imprudemment attribuées. Dans ces conditions, qui peut prévoir les pouvoirs qu'une telle assemblée s'arrogera ?

Sans doute la réalité sera plus prosaïque, mais pas à pas elle n'en risque pas moins en toute logique de conduire aux mêmes résultats. Elle y conduit déjà. Tour à tour le traité de Luxembourg du 22 avril 1970, puis celui de Bruxelles du 22 juillet 1975 ont accru les pouvoirs budgétaires de l'Assemblée. Qu'elle ne se soit vu conférer pour autant aucun pouvoir législatif n'empêche pas que l'accord de la conférence au sommet du 10 décembre 1974 où fut décidée cette élection prévoit « qu'à la suite du scrutin populaire les compétences du Parlement seront élargies, notamment par l'octroi de certains pouvoirs dans le processus législatif des communautés ». La voie est donc ouverte. Comme l'écrit P.-H. Teitgen (1) : « La majorité des parlementaires européens s'étant révélés, une fois dans le contexte communautaire, partisans résolus de l'intégration... force est d'admettre qu'après son élection au suffrage universel, le Parlement européen, qui déjà n'accepte pas de n'être que ce qu'il est, refusera de demeurer une assemblée purement consultative. » Faisant référence à certaines procédures nouvelles qui, au côté d'autres inhabituelles pour un organe international (débat d'investiture, questions, motions de censure, etc.), accroissent encore les possibilités d'une Assemblée qui « ne s'est pas résignée », P.-H. Teitgen évoque par ailleurs les aménagements progressifs qui, dans un premier temps, pourraient permettre l'extension des pouvoirs du Parlement après son élection au suffrage universel.

Gênés pour des raisons de politique intérieure de s'opposer de front à cette élection, un certain nombre d'hommes politiques ont, il est vrai, imaginé des palliatifs, censés empêcher ou limiter les tentations intégrationnistes des députés. Un seul procédé, à vrai dire, semble susceptible d'y arriver : l'adjonction à l'article 135 d'une clause condamnant tout débordement. Il va sans dire cependant que les partenaires de la France ne sont pas prêts à renégocier le traité de Rome dans ce sens. Reste donc une clause législative, telle que la réclame aussi bien le RPR que le Parti communiste, excluant solennellement à l'avance toute extension unilatérale des compétences de l'Assemblée.

Autant, cependant, l'idée de cette clause est attractive pour ceux qui veulent marquer leurs réticences sans provoquer de crise au sein de l'opposition ou de la majorité, autant le procédé paraît illusoire quant à ses résultats. Outre le fait que voter une clause dont

(1) *Cours de droit (1976-1977)*, p. 413 et suiv.

l'objet est, en définitive, d'affirmer que le traité... doit être appliqué, est symptomatique, force est de se souvenir que ce genre de procédure, lorsqu'elle a été appliquée dans le passé, n'a guère eu d'effet. Les assurances solennelles données aux députés par les dirigeants de la IVe République n'ont nullement empêché, par exemple, la CECA d'étendre ses prérogatives. Chacun en a pris acte sans pouvoir, finalement, rien y changer.

D'autres (1) ont suggéré qu'il suffirait de prévoir qu'en cas de vote dans un sens supranational d'un représentant français le Conseil constitutionnel ait les pouvoirs de le sanctionner. Même si ce dernier — ce qui n'est pas le cas — détenait sous une forme ou une autre cette possibilité, on peut douter que cette arme soit efficace ; de plus l'accord du 20-9-1976 la récuse par avance en interdisant tout mandat impératif (art. 4). Quant au Parlement européen, connaissant les réticences de la France, il n'aura pas la maladresse de s'ériger brutalement en Constituante, même avec l'assentiment des députés français. Sa demande sera plus subtile. S'appuyant sur la Commission de Bruxelles qui rêve de devenir un véritable Exécutif, utilisant le relais de la Cour de Justice dont la ténacité à imposer la primauté du droit européen sur le droit national a déjà eu raison des hésitations de la Cour de Cassation, voire même de certaines résistances du Conseil d'Etat, jouant de la majorité absolue qui lui est acquise comme du soutien possible du gouvernement, l'Assemblée de Strasbourg, agissant dans un premier temps à la limite de la légalité, poussera de fil en aiguille son dispositif, jusqu'au jour où la digue se rompra. Non opposables, ni à une institution plurinationale, ni aux gouvernements étrangers, les réserves du Conseil constitutionnel n'y pourront rien changer.

Même s'il n'intervient pas directement dans le débat, le poids de la tutelle américaine ne peut être escamoté. Pour les plus hostiles à l'application de l'article 135 du traité, il n'y aurait, en effet, que demi-mal si cette application se ramenait à faire simplement un pas de plus vers « l'union politique » du continent. Après tout, offrir aux Européens un champ d'action élargi et leur rendre, même par un procédé discutable, les moyens de leur influence, ne peut être considéré comme totalement négatif. L'aventure, même si elle comporte des risques, même si elle implique un pari, en vaut, sans doute, la peine. Mais sur quoi débouche-t-elle, en définitive ? Il n'est pas

(1) Tel M. DUVERGER, in *Le Monde*, 15-4-1977.

exagéré de dire qu'elle débouche sur une Europe en fait largement dominée par l'Amérique. Europe mutilée, Europe circonscrite, « régionalisée et globalisée », de moins en moins européenne sur les plans politique, économique, militaire et culturel.

La volonté atlantique constamment affirmée de tous nos partenaires suffit à le prouver. Un pari ? Mais comment serait-il gagné quand nul n'en a la volonté ? Si l'on se place, par exemple, sur le plan de la défense, force est de constater qu'alors qu'une Europe indépendante exige, quelles que soient, par ailleurs, ses alliances, une défense propre, personne ne veut précisément s'en doter. Et que dire des perspectives qu'ouvrent les conversations MBFR qui, en établissant au centre de l'Europe une zone particulière, vont directement à l'encontre de l'unité invoquée. Sur le plan agricole, personne ne peut plus ignorer le jeu qu'avec sa ténacité coutumière l'Angleterre joue dans le sens d'une destruction progressive de l'édifice jusqu'ici construit. Les espoirs d'une industrie aéronautique européenne sont, de leur côté, sur le point de disparaître. Le poids des multinationales, les oukases énergétiques ou nucléaires, les coups de freins donnés au dialogue Nord-Sud se passent enfin de commentaires.

La politique du général de Gaulle, en définitive, a échoué dans la mesure où s'opposant précisément à la dérive atlantique de notre continent elle visait à sauvegarder l'avenir d'une Europe vraiment européenne.

On dira qu'il s'agissait d'un rêve, voire d'un mauvais rêve pour certains, et que l'élection de l'Assemblée de Strasbourg au suffrage universel, fût-elle complétée par un retour à la supranationalité, ne changera rien au fait que, d'ores et déjà, le poids de l'Amérique est une réalité. Peut-être. Mais l'attitude de la France laissait encore jusqu'ici une chance. En tout cas, il serait honnête d'informer les Français que, loin d'être une simple formalité, le vote qu'ils émettront en 1978, non seulement met en cause le contrat social qui les lie, mais, sous couvert d' « union politique de l'Europe » les projette dans une communauté élargie à laquelle fort peu, en définitive, souhaitent vraiment appartenir.